

SNUEP Infos N°180

LA LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Paris, le 23 janvier 2012

Communiqué de presse intersyndical du lundi 23 janvier 2012

GREVE ET MANIFESTATION NATIONALE LE 31 JANVIER



Les organisations SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNALC-CSEN, SNFOLC, SNETAA-FO, SIES-FAEN et SNCL-FAEN constatent que le ministre n'a toujours pas retiré ses projets de textes transformant l'évaluation des personnels d'enseignement, de vie scolaire et d'orientation et conduisant à une transformation profonde de nos métiers.

Dans le même temps, la rentrée 2012 se prépare sur la base de la

suppression de 6550 postes dans le second degré. Cette nouvelle saignée va se traduire en septembre 2012 par une dégradation supplémentaire des conditions de travail de tous, personnels et élèves, et par une réduction de l'offre de formation.

Face à cette situation inacceptable, les organisations SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNALC-CSEN, SNFOLC, SNETAA-FO, SIES-FAEN et SNCL-FAEN appellent les personnels du second degré

à une journée nationale de grève le 31 janvier et à participer à la manifestation nationale à Paris.

Par ces actions, ils exigent le retrait des projets de textes sur l'évaluation, l'annulation des suppressions de postes et portent dans le débat public leurs propositions pour l'amélioration des conditions de travail des personnels et d'études des élèves, pour un service public d'éducation véritablement orienté vers la réussite de tous les jeunes.

Communiqué FSU du 19 janvier 2012

L'Éducation dans l'action le 31 janvier

Dans le contexte de crise économique et sociale, l'éducation, la formation et la recherche doivent être pensées comme des investissements indispensables pour assurer l'avenir de chaque jeune et répondre aux besoins de notre société.

Face aux inégalités, à l'échec scolaire de trop nombreux jeunes plus que jamais l'École publique est

irremplaçable, de la maternelle à l'université, pour déjouer les déterminismes.

Or, la politique éducative et d'enseignement supérieur menée conduit à une véritable impasse : les choix budgétaires, les « réformes » régressives (formation des enseignants, dispositifs d'évaluation des élèves, aide aux élèves en difficulté, éducation prioritaire, dénaturation du collège, déstructuration des services...), la mise en concurrence des élèves, des agents, des écoles et des établissements, nouvelle licence, recomposition forcée du tissu universitaire affaiblissent délibérément le service public d'éducation. Elle marque un renoncement à une réelle ambition pour tous les élèves et étudiants, notamment ceux de milieux les plus défavorisés.

Il faut rompre avec cette politique éducative et les choix budgétaires faits pour construire un projet ambitieux qui assure réellement la réussite de tous les jeunes.

La FSU demande que soient suspendues les suppressions de postes prévues pour la rentrée 2012, que soit engagée une autre politique

éducative notamment que soient retirés les textes transformant l'évaluation et ceux concernant la nouvelle gouvernance de l'Éducation nationale.

D'ores et déjà, la FSU appelle les personnels à s'associer aux initiatives dans l'Éducation et dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, à assurer la réussite de la grève et de la manifestation nationale du 31 janvier à l'appel du second degré (SNES, SNEP, SNUEP, SNETAP) notamment pour s'opposer au projet d'évaluation des enseignants, à la dégradation des conditions de travail et à assurer la réussite des « 101 grèves et manifestations départementales » à l'appel du SNUipp notamment pour dénoncer les conséquences de la carte scolaire avec un temps fort passant par la manifestation nationale et la grève du 31 janvier partout où c'est possible.

La FSU appelle à intensifier les mobilisations pour le Service Public d'Éducation dans les semaines à venir, le plus unitairement possible et à réussir le 31 janvier temps fort des actions de ce premier trimestre.

SOMMAIRE du SNUEP Infos 180

- > Grève et manifestation nationale le 31 janvier - L'Éducation dans l'action P.1
- > Tract d'appel à la grève et à la manifestation nationale du 31 janvier P.1 bis
- > Pour défendre l'enseignement professionnel public sous statut scolaire l'intersyndicale appelle les personnels à se mobiliser – signez et faites signer la pétition intersyndicale P.2
- > Face à la mobilisation, le Recteur recule à Limoges - LU AU BO P.3
- > Texte action du conseil national des 19 et 20 janvier : se mobiliser pour réussir la grève et la manifestation nationale du 31 janvier PP.4-6
- > Dérégulation scolaire des DHG : les dispositifs en alternance en 4^{ème} – 3^{ème} P.7
- > GRETA : la mission de formation des adultes de l'Éducation nationale est gravement menacée P.8

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !



Infos n°180

P. 1



GRÈVE ET MANIFESTATION NATIONALE À PARIS CONTRE LA CASSE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Mardi 31 Janvier 2012

- La journée de grève unitaire dans l'Éducation du 15 décembre a montré toute la détermination des collègues de LP à obtenir le retrait du projet de décret visant à transformer leur évaluation.

Demande renouvelée au CTM de janvier et refus du ministre qui se cantonne à de vagues discussions.

- Refusons les suppressions de postes annoncées par le ministère pour la rentrée 2012 —près de 4000 pour les LP— essentiellement dues à la généralisation du Bac Pro 3 ans et préfigurant une nouvelle dégradation importante des conditions de travail.

- Le SNUEP-FSU refuse la poursuite de cette politique de casse de l'enseignement professionnel public.

Le SNUEP-FSU appelle à intensifier l'action pour faire échouer cette politique catastrophique pour la jeunesse.

CONTRE

- Les suppressions de postes, la dévalorisation de la voie professionnelle publique et le tout CCF
- La dénaturation de nos métiers, de nos statuts, de nos missions
- Le projet du ministre qui veut faire du chef d'établissement le seul et unique évaluateur des enseignants

POUR

- Le retrait du projet de décret sur l'évaluation
- La défense de nos statuts, de nos métiers et leur revalorisation
- Une véritable formation des personnels et un plan pluriannuel de recrutement
- D'autres réformes pour la réussite de tous nos élèves

UN PLAN D'ACTION EN JANVIER :

ACTION LOCALE

Assemblée générale d'établissements pour décider ensemble des modalités d'action pour contraindre le ministre à renoncer à son projet : grève du zèle et des heures supplémentaires, prise de contact avec les journalistes locaux en cas de suppressions de postes, de filières, d'établissements, opérations « coup de poing », demande d'audience au rectorat...

PÉTITION

Signer et continuer à faire signer la pétition pour le retrait du projet de décret modifiant l'évaluation : <http://retraitduprojetevaluation.net>

MANIFESTATION NATIONALE

Grève et manifestation nationale le mardi 31 janvier 2012 à Paris

RV LUXEMBOURG À 14 H 30

SOUS LE BALLON DU SNUEP-FSU

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

SNU.EP
F.S.U.

Pour défendre l'enseignement professionnel public sous statut scolaire l'intersyndicale appelle les personnels à se mobiliser

Paris le 20 janvier 2012

L'intersyndicale nationale de l'enseignement professionnel public (LP, SEP, SEGPA et EREA, lycées agricoles), s'est de nouveau réunie le 16 janvier pour examiner la poursuite à donner à l'action engagée en faveur de la défense de l'enseignement professionnel initial sous statut scolaire.

Reçue par le vice-président de l'ARF chargé de l'Education, M. François BONNEAU, l'intersyndicale se félicite que cette audience ait pu se tenir rapidement, le caractère très large de l'intersyndicale (toutes les organisations syndicales y participent) et l'approche des élections expliquant peut-être cela.

Au nom de l'ARF, le vice-président a tenu à affirmer son opposition à toute éventualité de transfert des personnels enseignants et d'éducation de la voie professionnelle vers les Régions.

Nous en prenons acte et restons vigilants en ce qui concerne l'avenir.

M. Bonneau a exprimé son désaccord avec la proposition de N. Sarkozy d'une dernière année en apprentissage pour les sections de CAP et de Baccalauréat professionnel de nos établissements. Il a souligné que les déclarations du chef de l'Etat étaient faites sans concertation, l'apprentissage étant pourtant du ressort des Régions.

Pour l'ARF, l'enseignement professionnel initial, sous statut scolaire, doit rester le

cœur de la voie professionnelle. Il a condamné également les suppressions massives d'emplois, particulièrement dans l'enseignement professionnel public, sous statut scolaire, pour la rentrée 2012.

L'intersyndicale espère que ces déclarations se concrétiseront par un soutien des responsables des Régions dans les luttes à venir sur ces questions.

L'intersyndicale a constaté un désaccord entre nos organisations et l'ARF en ce qui concerne la mixité contrainte des publics au sein des sections de CAP ou de Bac pro. Nous continuons à penser que celle-ci n'est pas compatible avec un enseignement de qualité car elle génère de très nombreuses difficultés.

Des interrogations demeurent également sur le partage des responsabilités, entre l'Etat et les Régions, dans la construction de la carte des formations. Si les Régions ont la responsabilité de celle de l'apprentissage, en ce qui concerne les formations sous statut scolaire, il est assez difficile de voir à quel niveau exact l'ARF souhaite en avoir l'initiative. En effet, la gestion des établissements et de leurs équipements leur revient, alors que celle des personnels enseignants, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé relève de la fonction publique d'Etat.

À la sortie de cette entrevue, les organisations syndicales ont relevé qu'il pouvait exister

certaines différences d'une Région à l'autre et que l'ARF ne pouvait en rendre compte. Ce sont dans les décisions effectives, que prendront les Régions, que nous mesurerons le soutien de celles-ci à la défense de l'enseignement professionnel public laïque sous statut scolaire.

L'intersyndicale a décidé d'appeler les personnels à signer massivement une pétition nationale dont le lancement a été fait avec 1000 premières signatures de responsables nationaux, académiques et départementaux de toutes nos organisations (ci-jointe). Site :

<http://pourenseignementprofessionnelpublic.org>

Nous renouvelons notre demande d'audience auprès de Luc Chatel, aujourd'hui restée sans réponse. Nous souhaitons transmettre au ministre de l'Education nationale les pétitions qui auront été signées.

Nous appelons les personnels des LP, SEP, SEGPA, EREA, lycées agricoles à se réunir dans les établissements, dans les départements, dans les académies pour décider collectivement des actions à mettre en œuvre. Nous devons nous mobiliser pour empêcher les suppressions de postes, les fermetures d'établissements et obtenir le maintien d'un enseignement professionnel public, sous statut scolaire, de qualité.

Signez et faites signer la pétition intersyndicale

<http://pourenseignementprofessionnelpublic.org>

Depuis plus de 60 ans, les personnels des LP, SEP, SEGPA et EREA assurent en France l'enseignement professionnel initial, sous statut scolaire, au sein du ministère de l'Éducation nationale et de celui de l'Agriculture. Ils revendiquent l'égalité de cette voie professionnelle, pour leurs élèves et pour eux-mêmes, avec les deux autres voies du lycée, générale et technologique.

En présentant ce qu'il appelle « l'acte III de la décentralisation », après l'acte II qui a vu le transfert des personnels TOS, le Président de l'Association des Régions de France (ARF), a revendiqué un service public régional de l'orientation et de la formation professionnelle avec un élargissement des compétences régionales.

De façon continue, le gouvernement assure la promotion de l'apprentissage. Récemment, le Président de la République a fixé l'objectif de 800 000, voire un million, d'apprentis (environ 450 000 aujourd'hui). Cette politique est accompagnée par les régions, responsables de la carte de l'apprentissage, qui viennent de signer les Contrats d'Objectifs et de Moyens pour le développement de celui-ci.

Sous l'impulsion de la ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, la loi Cherpion du 11 juillet 2011 met en place de nouvelles règles, plus souples, du contrat d'apprentissage pour favoriser le développement de l'alternance au détriment de la qualité et des conditions de formation.

Le président Sarkozy affiche la volonté de transformer la dernière année de formation des lycéens de CAP ou de bac Pro en une année en apprentissage au sein même de nos établissements. Pour un jeune, le droit à une formation professionnelle qualifiante serait alors soumis à la possibilité, ou non, de signer un contrat d'apprentissage avec un employeur. **Tous ces éléments convergent vers une remise en cause très nette de la voie professionnelle, sous statut scolaire, dans les LP, SEP, SEGPA et EREA** au sein de l'Éducation nationale et du ministère de l'Agriculture. Ils constituent une menace sérieuse pour un accès de tous ceux qui le souhaitent, sans discrimination, à une formation professionnelle de qualité

À cela nous disons STOP !

Les personnels des LP, SEP, SEGPA et EREA exigent le maintien de l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire au sein des établissements du ministère de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. Ils refusent catégoriquement l'éventualité d'un transfert des personnels enseignants de la voie professionnelle vers les régions.

Ils exigent le rétablissement des moyens, en structures et en postes, indispensables à une véritable rénovation de l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire.

Ils refusent les mesures favorisant le développement de l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire.

**Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !**

Face à la mobilisation, le Recteur recule à Limoges

D'ABORD LES NOUVELLES

Le Recteur revient sur sa décision de fermeture de l'EREA de Meymac et sur le transfert des formations du Mas-Jambost **pour la rentrée 2012**.

Mais la réflexion sur l'avenir de ces deux établissements doit se poursuivre avec les tables rondes prévues : le 26 janvier et le 1^{er} février pour l'EREA, le 30 janvier et 3 février pour le LP du Mas-Jambost.

Concernant l'avenir de l'EREA de Meymac, le Recteur a précisé que la pertinence de la structure des EREA serait étudiée au niveau national (une question parlementaire serait posée).

Pour le LP du Mas-Jambost, il est nécessaire pour le rectorat de réfléchir à la constitution d'un pôle des arts, des métiers de la mode et des médias et de travailler au rapprochement entre les deux établissements (le Mas-Jambost et Maryse Bastié).

Le LMB Felletin est lui aussi épargné : le Recteur revient sur ses décisions de transferts et de fermetures sauf pour le Bac pro « Arts de la pierre » qui est mis en « *veille technologique* ».

La suppression de la 3DP6 et la « *mise en veille technologique* » du Bac pro « Tapisserie d'ameublement » au Mas-Jambost sont, elles, confirmées.

En ce qui concerne le lycée St Léonard de Noblat, le transfert de la 1^{ère} L est annulé.

Le BTS CPI de Cabanis est préservé pour la rentrée 2012 sous condition d'effectifs.

En ce qui concerne « *les formations en veille technologique* », nous avons demandé ce que cela signifiait en termes d'orientation : « *ces formations seront ouvertes s'il apparaît que les demandes des élèves sont en nombre suffisant* ». Ce nombre n'a pas été précisé.

Le nombre de DP6 supprimées est toujours de 5 classes diminuant le nombre de places de 30 % (115 places) sur l'académie et de 44 % (92 places) sur la Haute-Vienne !

L'argument pour ces fermetures reste le nombre de places vacantes dans les dispositifs DIMA (20 places en Haute-Vienne). L'autre serait une amélioration de la qualité du recrutement dans ces classes...

Quant aux classes de 3DP6 qui ne sont pas transformées en classes de 3^e prépa Pro « *c'est parce que nous n'avons pas expérimenté l'année dernière* » ?...

Le rectorat refuse de comprendre que les élèves qui ne trouveront pas de place en 3^e DP6 ne trouveront pas la structure qu'ils auraient souhaitée en DIMA.

Le Recteur n'a pas voulu entendre nos demandes d'augmentation de places dans les sections de Bac pro G A, ni par l'ouverture d'une formation au LP de Saint-Yrieix, ni par l'augmentation des capacités d'accueil dans les établissements où elles ont été réduites.

Le SNUEP-FSU a posé la question de l'augmentation des capacités d'accueil pour les élèves venant des BEP des métiers de l'Hôtellerie ou des carrières sanitaires et sociales dans les classes de 1^{ère} Bac Pro 3 ans mises en places l'année dernière. À ce jour, les services ne l'avait pas prévu.

Le Recteur a bien voulu admettre qu'il fallait tenir compte de cette demande.

LES CONSÉQUENCES

La dotation en moyens restant inchangée, le nombre de postes supprimés reste le même. Pour tenir compte de la nouvelle carte des formations, le Secrétaire Général s'est appuyé sur les principes suivant pour allouer les DGH dans les établissements : suppressions de postes d'assistants étrangers,

utilisation d'une « marge de manœuvre sur les IDD » en collèges et prélèvement d'1 à 2 heures sur les DGH de chaque établissement suivant leur taille et leur spécificité. Ces heures étant compensées par des HSA. Belle économie pour le contribuable !

Les LP déjà « fortement touchés » de l'aveu même du Secrétaire Général ne seraient pas mis à contribution pour cette taxation supplémentaire.

Les DGH ont été envoyées aux établissements [le 20 janvier].

LA SUITE

L'académie de Limoges, malgré le recul du Recteur sur des fermetures emblématiques, est toujours aussi touchée. Chaque établissement s'en rendra compte avec l'arrivée de sa DGH. Aussi la mobilisation ne doit pas faiblir mais s'amplifier.

Appel à manifester devant la préfecture de Limoges mercredi 25 janvier à partir de 14h30.

Appel du SNUEP et des syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNETAP, SNUipp, SNASUB) à une journée de grève nationale et de manifestation nationale à Paris le 31 janvier.

Les élus des personnels au CT appellent à construire une intersyndicale académique large pour agir ensemble contre la mise à mal de l'enseignement public dans notre académie aussi bien dans les écoles que dans les établissements du 2nd degré.

LU AU BO

AU BO n°3 du 19 janvier 2012

- **CHSCT ministériel et CHSTC des services déconcentrés** – Création - arrêté du 1-12-2011 - J.O. du 17-12-2011
- **Enseignement en milieu pénitentiaire** - Circulaire d'orientation - circulaire n°2011-239 du 8-12-2011

SE MOBILISER POUR RÉUSSIR LA GRÈVE ET LA MANIFESTATION NATIONALE DU 31 JANVIER

Une situation économique et sociale fortement dégradée

À l'heure où les chiffres du chômage signent l'échec de la politique économique du quinquennat, le président-candidat Sarkozy a souhaité convoquer un « sommet social » de fin de mandat dont il ne ressort rien de nouveau pour les salarié-es. Le redéploiement en trompe-l'oeil d'un certain nombre de mesures est une opération de communication supplémentaire. Les annonces présidentielles du 29 janvier s'inscriront vraisemblablement dans cette stratégie également. Malheureusement pour les salarié-es, ces mesures seront douloureuses.

Le chômage partiel est un pis-aller : l'assouplissement de la législation risque d'augmenter le travail partiel subi qui ne sera compensé que partiellement par l'État. La TVA « sociale » pompeusement rebaptisée « anti-délocalisation » est une taxe antisociale et inégalitaire de plus que paiera l'ensemble de la population, et proportionnellement plus lourdement les plus défavorisé-es. Ainsi les 10 % des ménages les plus riches consacrent 3,4 % de leur revenu à la TVA, contre 8,1 % pour les 10 % plus modestes... La TVA est un impôt inique contraire au principe affiché dans l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui appelle chaque citoyen selon ses moyens à participer à la solidarité nationale.

Cette mesure, si elle était votée, aurait des conséquences néfastes sur le pouvoir d'achat de la population et serait un véritable frein aux dynamiques économiques. Des solutions existent.

À l'issue de ce « sommet » Sarkozy a aussi souligné qu'en matière d'apprentissage, « les chiffres ne sont pas bons, avec la moitié des entreprises de plus de 250 salariés ayant moins de 1 % de jeunes apprentis » dans leurs effectifs. Ainsi, il envisage « le renforcement des obligations des entreprises en termes d'alternance » preuve s'il en était que les entreprises n'ont pas vocation à former les jeunes. Les mesures pour « l'insertion professionnelle des jeunes » sont toujours les mêmes : soutien de la

politique de l'apprentissage ». Il s'agit là d'imposer, d'obliger les jeunes à aller vers ce mode de formation alors que ni les jeunes ni les entreprises ne sont particulièrement volontaires.

Proposer de réformer une fois de plus la formation professionnelle comme si celle-ci était l'unique responsable des problèmes d'insertion et de chômage est une fausse réponse à de vrais problèmes et qui dégradera probablement encore le modèle d'éducation et de formation que prône le SNUEP-FSU et la FSU.

L'exonération de charges pour six mois risque encore d'augmenter les contrats en CDD courts et donc la précarité des jeunes. Cette politique manque cruellement d'ambition et est tout à fait inacceptable. Le bilan à ce niveau est aussi révélateur. Hausse du chômage à près de 10%, les jeunes étant les plus touchés, explosion de la précarité, contrats courts de moins d'un mois voire moins d'une semaine pour un partie croissante de la population. Cette évolution du marché du travail influence l'ensemble de la « formation professionnelle tout au long de la vie ». Dans l'Éducation, on assiste déjà à des ajustements au niveau des référentiels dans lesquels sont introduits flexibilité, polyvalence, gestion du stress associée : tout cela pour permettre une meilleure employabilité.

L'emploi public sur la sellette

Au niveau de l'emploi public et plus globalement de l'investissement public, il n'y a rien de nouveau : poursuite de la destruction des services publics, développement des partenariats public-privé (PPP) dans un premier temps pour mieux privatiser.

La Fonction publique est plus que jamais dans la ligne de mire du gouvernement et il ne faut rien espérer de l'agenda social notamment au niveau salarial.

La crise ?

Si plus d'un tiers des emplois du CAC40 sont dits précaires, les dividendes versés aux actionnaires sont en augmentation et devraient atteindre 37,4 milliards d'euros pour 86 milliards d'euros de bénéfice. La crise a bon dos... Car dans le même temps, le

gouvernement a déjà largement rogné nos salaires pour nous faire payer l'essentiel des effets de ses orientations politiques et de la crise économique et financière : poursuite du gel des salaires des fonctionnaires, décrochage du point d'indice par rapport à l'inflation ; maintien de salaires enseignants inférieurs d'un tiers à la moyenne européenne ; augmentation des cotisations retraites ; hausse de la TVA de 5,5 à 7 % et de 19,6 à 21 % ; accélération de la réforme des retraites ; taxation des mutuelles à hauteur d'1,5 milliard d'euros ; imposition d'une journée de délai de carence pour les congés maladie des fonctionnaires ; augmentation des impôts sur le revenu avec décrochage du seuil de relèvement du taux d'inflation.

Aujourd'hui, il n'y a plus grand-chose à rogner, sauf à passer une dérégulation encore plus grande et accroître la frange de la population en très grande précarité.

Droits et libertés

Le gouvernement poursuit ses politiques liberticides. Les personnes sans-papiers sont les premières victimes de ces politiques : les reconduites aux frontières et les arrestations aléatoires se poursuivent et s'amplifient. En ce qui concerne nos élèves sans-papiers, ce sont les jeunes élèves majeurs qui sont les plus en danger, la police n'hésitant pas à arrêter et expulser du territoire des jeunes scolarisés en poursuite d'études. Depuis 2010, des régions se positionnent en votant des vœux les engageant à protéger ces élèves.

Le SNUEP-FSU dénonce ces politiques inacceptables et encourage vivement les membres des CA d'établissement à voter et faire voter une motion (cf. *SNUEP Infos n°179 pour un exemple de motion*) relative à la protection des jeunes élèves sans-papiers et à s'engager au côté de RESF dans toutes les mobilisations de soutien.

À Mayotte, les luttes notamment contre la vie chère et contre les politiques liberticides visant massivement les personnes sans-papiers sont extrêmement difficiles. Le préfet applique avec un grand zèle les consignes d'expulsion requises par le

gouvernement. Dans ce contexte, certains collègues enseignant-es, ayant participé aux mobilisations, se sont vus refuser le renouvellement de leur contrat de séjour au seul prétexte qu'ils avaient participé à ces luttes. Aucune faute ou insuffisance professionnelle n'ont été évoquées, les motifs de non-renouvellement relèvent donc essentiellement de l'intimidation et du harcèlement syndical.

Le SNUEP-FSU dénonce fortement ces fonctionnements et ces procédures visant à museler l'action syndicale et citoyenne.

Un rapport 2011 révèle la persistance des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique tant au niveau des rémunérations que dans l'accès aux postes à responsabilité. Depuis novembre des négociations sont ouvertes avec les syndicats pour remédier à ce problème. Précisons cependant que le gouvernement n'applique pas les lois qu'il vote depuis 30 ans maintenant car ses lois ne sont pas contraignantes.

Le SNUEP-FSU exige un véritable plan d'actions pour qu'enfin cessent toute forme d'inégalités entre les femmes et les hommes dans les 3 fonctions publiques et dans tous les autres secteurs d'activité. Il est inacceptable qu'en 2012 la moitié de la population française soit pénalisée au seul prétexte de son sexe.

Violences scolaires

Le SNUEP-FSU tient à manifester son soutien au collègue du lycée Les Pannevelles de Provins qui a été poignardé à l'épaule en plein cours.

Le SNUEP-FSU dénonce cette agression et le manque de moyens d'encadrement et soutient la demande du personnel du lycée.

Les faits de violence et les incivilités restent toujours plus importants en LP que dans les autres établissements, comme le montre la récente étude de la DEPP sur ce sujet. Pourtant le ministère propose toujours moins d'encadrants et d'enseignants en lycée.

Éducation

La démolition de l'enseignement professionnel public se poursuit via la généralisation du Bac Pro 3 ans qui arrive à son terme, et le développement concurrentiel de l'apprentissage très largement subventionné.

• Suppressions de postes

Dans de nombreux établissements, les collègues sont déjà mobilisés contre la fermeture soit de SEP ou de LP, soit de nombreuses divisions ou de filières. La rentrée 2012 se prépare : plus de 3500 postes de PLP seront supprimés. Avec 9 000 élèves de moins à la rentrée 2011, et 33 000 de moins annoncés à la rentrée 2012, les fermetures de divisions et d'établissements se profilent...

Les LP, SEP, SEGPA et EREA paieront le prix fort de la fameuse réforme de la voie professionnelle : décrochage scolaire massif et suppressions importantes de postes : le Bac Pro en 3 ans est une véritable réussite pour le gouvernement.

Le SNUEP-FSU continue de dénoncer cette réforme au rabais et demande d'abord un moratoire puis l'arrêt du dogme de la suppression d'1 fonctionnaire sur 2 partant en retraite, ainsi que le rétablissement de postes. Le SNUEP-FSU continuera à porter ses mandats pour proposer une véritable ambition pour l'enseignement professionnel public.

Le SNUEP-FSU continuera de travailler sur les contenus et les lieux de formation au niveau des collège/LP/Enseignement supérieur.

• Greta

À l'initiative du gouvernement, le ministère de l'Éducation nationale a engagé une réforme des GRETA, chargés de la mission formation continue de l'Éducation nationale.

Au prétexte d'une indispensable réforme qui devait avoir pour objectif l'amélioration du fonctionnement des structures et de la gestion des personnels, l'État se désengage en remplaçant l'actuelle structure juridique des GRETA rattachés à un établissement public local d'enseignement (EPL) par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) autonome. Le Ministère place ainsi la FCA en marge de l'Éducation Nationale. Il veut faire supporter aux GIP des charges financières nouvelles. Les personnels ne seront plus des agents de l'Éducation nationale. Ce projet pose de nombreuses difficultés techniques, juridiques et financières ignorées par le Ministère. Il remet en cause la viabilité de la FCA dans l'Éducation Nationale.

Le SNUEP-FSU réaffirme son opposition à la structure juridique du GIP pour les GRETA et demande l'ouverture d'une véritable négociation pour définir une

réforme porteuse de progrès pour l'ensemble du réseau et des personnels qui :

- garantisse la viabilité des GRETA, préserve la cohérence du réseau et son appartenance au service public d'éducation par une structure juridique autre que celle correspondant au GIP ;
- reconnaisse enfin l'engagement et l'implication des personnels des GRETA depuis de nombreuses années ;
- maintienne un maillage des territoires qui préserve une offre de formation continue de proximité ;
- revienne sur les décisions de désengagement de l'état concernant notamment les postes de conseillers en formation continue.

Le SNUEP-FSU avec le SNES engagera une campagne d'information notamment à destination des collègues qui siègent dans le CA support afin de voter contre la liquidation des GRETA.

Le SNUEP-FSU avec l'intersyndicale (CGT Educ'action, Sgen-CFDT, SNCL-FAEN, Snes-FSU, Snuép-FSU, Sud Éducation, UNSA-Éducation) appelle à une journée d'actions le jeudi 9 février dans toutes les académies sous forme de rassemblements, grèves, assemblées générales départementales ou académiques. Un dépôt de préavis de grève est déposé nationalement.

Le SNUEP-FSU et les autres organisations de l'intersyndicale invitent à la réunion d'intersyndicales territoriales pour organiser les modalités d'actions et demander audience au recteur, l'intersyndicale nationale ayant demandé à être reçue par le ministre.

• Formation des enseignant-es

Le député J.Grosperin poursuit son opération de sape du service public d'Éducation. Sa proposition de supprimer les concours et de permettre aux établissements de recruter des enseignants ne suffisait pas ! Il propose, et sans aucune concertation, de faire passer en force une loi qui s'inscrit dans la lignée des attaques menées par le gouvernement contre l'École sans attendre les échéances présidentielles. Sa proposition vise à supprimer les références contenues dans l'article L625-1 du Code de l'Éducation, références essentielles aux IUFM. En remplaçant « la formation des maîtres est assurée par les IUFM » par celle « assurée notamment par les universités », il offre la formation des enseignant-es aux officines privées et remet en cause la formation

universitaire. Le SNUEP-FSU avec la FSU fera tout pour combattre cette proposition de loi, et demande que celle-ci ne soit pas votée le 8 février prochain. Le SNUEP-FSU demande toujours une remise à plat de la formation et un maximum de 6 heures de cours en formation initiale.

• Contenu et référentiel d'activités professionnelles

Après la création de la spécialité « Gestion-administration » du baccalauréat professionnel en remplacement des baccalauréats professionnels « *Secrétariat* » et « *Comptabilité* », le ministère continue son entreprise de resserrement de l'offre de formation des Bac Pros en présentant la création de la spécialité « *Pilote de ligne de production* » du bac en remplacement des bacs « *Pilotage des systèmes production automatisée*. » mais aussi « *Industries des pâtes, papiers et cartons* », « *mise en œuvre des matériaux option industries textiles* », « *des métiers de la mode et industries connexes* », « *mise en œuvre des matériaux option : matériaux céramiques* » et encore « *métiers de l'environnement* ». Le SNUEP-FSU condamne cette orientation qui, sous prétexte d'amélioration des débouchés, transforme les référentiels activités professionnelles en élargissant leur champ, en développant la polyvalence et en introduisant des compétences transversales au détriment des savoirs et savoir-faire nécessaires à la formation de ces métiers.

Ces orientations font perdre à ces Bacs Pros leur spécificité et elles contribuent à la dévalorisation de la voie Professionnelle.

Intersyndicale de l'enseignement professionnel public

L'intersyndicale de l'enseignement professionnel public s'est réunie le 5 décembre dernier à l'initiative de la CGT et du SNUEP-FSU pour évoquer avec les autres syndicats de l'EP public les perspectives politiques inquiétantes qui se dessinent dans notre secteur. Depuis plusieurs mois, différentes déclarations venant du président de la République, du gouvernement, mais aussi de responsables politiques des régions et de l'ARF convergent pour demander un développement important de l'apprentissage.

Ainsi, le président de la République a envisagé « *la possibilité de rendre obligatoire l'alternance lors des dernières années de préparation au baccalauréat professionnel et au CAP* ». Il confond manifestement alternance et apprentissage, les élèves n'étant pas apprentis mais ayant de l'alternance...

Malgré les aides importantes promises par l'État aux employeurs, et notamment les exonérations de charges qui grèvent le budget de la protection sociale, et la politique de communication des régions, qui visent à promouvoir les formations par apprentissage qui sont de leur responsabilité, les objectifs qu'ils se sont fixés ne sont pas atteints. Les difficultés sont nombreuses : tant structurelles que conjoncturelles à trouver un employeur ; crise économique ; discriminations sexuelle, sociale, raciste ; ruptures de contrats, etc. La généralisation de l'apprentissage à des niveaux V et IV ne répond ni aux besoins réels de formation initiale ni à la nécessaire élévation du niveau de qualification des jeunes.

Par ailleurs, l'ARF revendique un pilotage plus important, voire complet, des lycées et notamment de l'EP, de l'enseignement agricole et de l'orientation. Les conséquences de ces transferts, quelle que soit leur ampleur, seraient nombreuses tant pour les publics en formation que pour les personnels. Le transfert de la gestion des personnels aux régions les amènerait à perdre leur statut de fonctionnaire d'État.

L'intersyndicale de l'EP public craint que ces orientations politiques organisent de plus en plus le tri des élèves les plus éloignés de l'école, laissant le traitement des difficultés scolaires et des décrocheurs aux seules collectivités locales. À terme, nous craignons un transfert de plus en plus important des missions de l'État vers les régions, et la perte du caractère national de la formation et des diplômes, voire l'inégalité de traitement sur le territoire pour les jeunes.

Afin d'obtenir des éclaircissements, l'intersyndicale a demandé audience au ministre et au président de l'ARF. Si d'aventure nos craintes se confirmaient, d'autres actions seront développées le plus largement possible afin d'informer la profession et de contrer une politique suicidaire pour l'EP public.

Le SNUEP-FSU appelle les collègues à signer l'appel de l'intersyndicale de

l'enseignement professionnel public soit sur internet, soit sur papier :

pourlenseignementprofessionnelpublic.org

Mobilisons-nous

Le SNUEP-FSU appelle les collègues à se mobiliser dans les établissements afin de discuter ensemble des modalités d'action à mener localement, à construire collectivement l'action aux niveaux de l'établissement, inter-établissements, départemental, académique et national pour opposer une réponse forte à la hauteur du démantèlement de l'enseignement professionnel public, à participer massivement à la journée nationale de grève et de manifestation à Paris le 31 janvier prochain pour en faire une journée de forte mobilisation.

Dans cette perspective, au niveau des établissements, le SNUEP-FSU appelle ses militant-es et ses sections locales à :

- déposer des heures mensuelles d'information syndicale
- demander un rdv au chef d'établissement et demander les structures et postes
- décider la grève du zèle et des heures supplémentaires
- contacter les journalistes locaux en cas de suppressions de postes, de filières ou d'établissement
- décider d'opérations « coup de poings » et les médiatiser
- mettre les informations syndicales sur les sites académiques

Aux niveaux régional, académique et départemental, le SNUEP-FSU appelle ses militant-es et ses sections à :

- demander une audience au président de région et au responsable régional de la formation (mais aussi des instances départementales) dans un cadre intersyndical si possible et à pointer toutes les suppressions de lycée(s), SEP, filières, classes et postes
- demander une audience au rectorat pour connaître (si ce n'est déjà le cas) les structures et postes et les diffuser
- prendre contact avec tous les établissements pour faire remonter chiffres, actions... et accompagner les établissements au rectorat sur la question des suppressions de postes et de classes
- inviter les journalistes locaux le jour du CTA et la semaine précédant le 31 janvier, avec présence de la FCPE, de la FSU...

Les dispositifs en alternance en 4^{ème} – 3^{ème}

Deux circulaires du 26 août 2011 (BO du 1^{er} septembre 2011) établissent des « cadrages nationaux » concernant de « nouveaux » dispositifs en alternance en 4^{ème} et en 3^{ème}. À la lecture des textes, l'autonomie est laissée aux établissements ou réseaux d'établissement pour les modalités pratiques ; seuls sont fixés les volumes horaires maximum.

Descriptif• **En classe de 4^{ème}**

La circulaire 2011-127 instaure la possibilité d'alternance dès la quatrième pour les élèves désignés en échec scolaire. Le projet est alors élaboré par le chef d'établissement.

Principe retenu : « la formation en alternance est une réponse aux besoins de l'élève qui doit lui permettre d'atteindre la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences. »

Selon cette circulaire, ce dispositif doit permettre « d'amorcer le choix d'un parcours de formation professionnelle ». Dès la 4^{ème}, l'élève sera donc orienté vers la voie professionnelle avec, cependant, quelques restrictions : il doit être volontaire et avoir 14 ans révolus, la décision finale appartenant à l'élève et à sa famille.

Concrètement, l'élève est sorti de sa classe à tout moment de l'année pour suivre :

- soit **un module d'alternance dit « léger »** pour permettre la découverte des métiers et des formations selon différentes modalités (choix local) ; inscrit à l'emploi du temps de l'élève, il représente 10 % du temps scolaire annuel ; les heures peuvent être globalisées avec un max de 90h annuelles ; l'élève reste dans son groupe classe et respecte son emploi du temps en dehors des heures du module.

- soit **un atelier de découverte des métiers et des formations** : partagé entre temps d'enseignement et temps de découverte des métiers et des formations, ces dernières étant des stages ou observations dont deux au moins en entreprise ; représentant 20 % du temps scolaire (180h maximum), il se concentre sur 4 à 7 semaines renouvelable une fois, l'élève restant toujours rattachés à son groupe classe.

Les élèves sont donc sortis de leur classe pendant plusieurs heures et/ou semaines. Le texte reconnaît la perte de certaines notions abordées pendant leur absence mais considère que les activités proposées (recherche stage, CV, lettres, lecture de carte, réalisation de graphiques, rapport de stage...) peuvent potentiellement apporter des acquis à reconnaître, valoriser et prendre en compte dans le LPC.

Les périodes de découverte des métiers et formations peuvent se dérouler en LP, en lycée agricole, en CFA, en SEGPA (plateaux techniques) et en entreprise, association ou administration. Un ou des professeurs doivent assurer le suivi complet de l'élève et veiller à son bon retour dans son groupe classe avec le rattrapage des cours non suivis.

Les élèves ayant suivi ce dispositif d'alternance sont prioritaires pour une 3^{ème} « prépa-pro ».

• **En classe de 3^{ème} « prépa-pro »**

(circulaire 2011-128)
Les classes de troisième préparatoire aux formations professionnelles (3^{ème} « prépa-pro ») sont expérimentées en 2011-2012 et seront généralisées à la rentrée 2012 en se substituant à terme aux 3DP6. Potentiellement en LP, elles peuvent être aussi ouvertes en collège.

Dans les faits, cette expérimentation n'est rien d'autre qu'une 3DP6 pour laquelle les heures de découverte professionnelles sont globalisées (216 heures annuelles soit 6h hebdo) et 72 heures annuelles d'accompagnement personnalisée (2h hebdo).

Au moins deux secteurs professionnels différents à découvrir.

Pour les 216h de découverte professionnelle : découverte des parcours et des formations, initiation aux activités professionnelles et des périodes en milieu professionnel.

Pour l'accompagnement personnalisé : le premier objectif affiché est l'acquisition du socle commun, le second est le travail sur l'orientation.

La circulaire précise bien l'évidence de la poursuite majoritaire en seconde professionnelle ou apprentissage.

Analyse

L'introduction des dispositifs en alternance dès la 4^{ème} implique une orientation encore plus précoce des jeunes, désignés en échec scolaire, vers la voie professionnelle (LP ou apprentissage). Or, de multiples études ont révélé et prouvé, depuis longtemps maintenant, que l'orientation précoce ne résout en rien les difficultés scolaires accumulées. En fixant comme objectif la validation du socle commun par un livret de compétence très contesté par la profession, le ministère montre encore une fois le peu d'ambition qu'il a pour ces élèves, et son refus de prendre en charge les difficultés des jeunes les plus éloignés de la culture scolaire. Trop peu de possibilités sont laissées à la remédiation de ces difficultés qui ainsi, ne peuvent que s'accroître du fait de l'absence des élèves à certains cours. En prime, l'élève concerné par l'alternance se trouve stigmatisé dès la classe de 4^{ème} avec ses allers-retours incessants entre ses cours avec ses camarades et ses modules spécifiques. Il y a fort à craindre que ce dispositif soit utilisé pour sortir de la classe les élèves aux comportements dits « difficiles ». Il deviendra une soupape de sécurité dans un contexte de classes de plus en plus surchargées où le travail des enseignants est de plus en plus empêché ! Il va accentuer encore davantage les inégalités scolaires en organisant encore plus le tri social.

Si aujourd'hui, le collège unique est beaucoup décrié par les médias et le gouvernement au regard de ses supposés taux d'échec et décrochages importants, c'est oublier que les politiques mises en œuvre sur l'ensemble du système éducatif ont fortement dégradé les conditions d'apprentissage des jeunes, ont eu pour conséquences d'augmenter le nombre de jeunes en difficultés et ceci de plus en plus tôt. **Ce dispositif n'est rien d'autre qu'un outil idéologique du Ministère qui en profite donc pour orienter précocement les jeunes en difficultés**, qui pour la plupart sont issus de milieux défavorisés, et ne fait encore qu'accroître la ségrégation sociale. Les circulaires mettent aussi, et bien entendu l'accent sur l'apprentissage ; CFA et entreprise, associations ou administration deviennent des partenaires privilégiés dès le collège.

En conclusion, cette mesure s'inscrit bien dans la redéfinition du système éducatif voulu par ce gouvernement qui renonce à la réussite de tous les jeunes. L'objectif est la limitation du niveau de qualification et de connaissances pour une catégorie d'élèves que le gouvernement veut cantonner à la précarité et aux métiers sous qualifiés pour en faire des ouvriers dévoués corps et âmes à leur employeur.

Le SNUEP-FSU dénonce une nouvelle fois ces dispositifs d'alternance en 4^{ème} et 3^{ème}, la stigmatisation des élèves concernés et leur orientation précoce supprimant toute lutte contre l'échec scolaire en collège.

Le SNUEP-FSU considère que l'annualisation et la globalisation des heures en « 3^{ème} prépa-pro » ne répond en rien aux difficultés que peuvent rencontrer les enseignants de 3^{ème} DP6 bien au contraire. Il appelle les collègues à s'opposer à la mise en place de cette « nouvelle » 3^{ème}. Le SNUEP-FSU revendique notamment que pour ces classes les enseignants puissent travailler en petit groupe sur l'ensemble des cours. Il demande que l'ensemble des horaires élèves soit cadré nationalement, ainsi que les stages de découverte en entreprise qui doivent être limités (1 à 2 semaines maxi). Il demande que les enseignements de la découverte professionnelle soient assurés par des professeurs de LP. Il demande une réflexion approfondie des contenus disciplinaires enseignés dans le cadre de ces enseignements.

GRETA : la mission de formation des adultes de l'Éducation nationale est gravement menacée



À l'initiative du gouvernement, le ministère de l'Éducation nationale a engagé une réforme des GRETA, chargés de la mission formation continue de l'Éducation nationale. Le réseau des GRETA est l'un des plus grands opérateurs de formation continue en France. Réseau dynamique, il forme chaque année près de 500 000 stagiaires : salariés et demandeurs d'emploi (dont une majorité de catégories ouvriers et employés), jeunes sortis du système éducatif. Dispositif indispensable de la cohésion sociale, le réseau des GRETA est un outil public de formation continue de haute utilité sociale : il est garant d'un maillage fort des territoires, au plus près des citoyens et des entreprises, jusque dans les territoires les plus reculés et contrairement au privé dont l'unique ressort est la rentabilité financière.

Au prétexte d'une indispensable réforme qui devait avoir pour objectif l'amélioration du fonctionnement des structures et de la gestion des personnels, l'État se désengage en remplaçant l'actuelle structure juridique des GRETA rattachés à un établissement public local d'enseignement (EPLE) par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) autonome. Le ministère place ainsi la formation continue des adultes en marge de l'Éducation nationale. Il veut faire supporter aux GIP-GRETA des charges financières nouvelles. Les

personnels ne seront plus des agents de l'Éducation nationale. Ce projet pose de nombreuses difficultés techniques, juridiques et financières ignorées par le ministère. Il remet en cause la viabilité des GRETA et donc de la formation continue des adultes dans l'Éducation nationale

Le ministère s'obstine et travaille en catimini sur cette réforme sans dialogue social et sans négociation, alors que ce projet a été rejeté unanimement par les organisations syndicales. Tous les acteurs - administratifs, formateurs, coordinateurs, conseillers en formation continue, services formation continue des rectorats, agents comptables, chefs d'établissement...- qui sont opposés à cette réforme dénoncent le mépris envers les personnels qui font vivre, grâce à leur engagement et leur implication, un réseau des GRETA efficace et puissant dans un environnement concurrentiel, alors qu'ils exercent aussi des activités de service public d'utilité sociale.

Les organisations syndicales signataires (CGT Éduc'action, Sgen-CFDT, SNCL-FAEN, Snes-FSU, SNUEP-FSU, UNSA-Éducation) **réaffirment leur opposition à la structure juridique du GIP pour les GRETA et demandent l'ouverture d'une véritable négociation pour définir une réforme porteuse de progrès pour l'ensemble du réseau et des personnels** qui :

- garantisse la viabilité des GRETA, préserve la cohérence du réseau et son appartenance au service public d'éducation par une structure juridique autre que celle correspondant au GIP ;
- reconnaisse enfin l'engagement et l'implication des personnels des GRETA depuis de nombreuses années ;
- maintienne un maillage des territoires qui préserve une offre de formation continue de proximité ;
- revienne sur les décisions de désengagement de l'État concernant notamment les postes de conseillers en formation continue.

Elles appellent à une journée d'actions jeudi 9 février dans toutes les académies sous forme de rassemblements, grèves, assemblées générales départementales ou académiques. Un dépôt de préavis de grève est déposé nationalement. Elles invitent à la réunion d'intersyndicales territoriales pour organiser les modalités d'actions et demander audience au recteur. L'intersyndicale nationale demande à être reçue par le ministre.

Téléchargez le tract GRETA sur snuep.com

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

